



VILLE

D'AMILLY

Boîte Postale n° 909

45209 AMILLY CEDEX

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

Objet :

**Protection des captages de La Chise : cession
d'une parcelle à l'AME**

Date de convocation

22 septembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 32

**Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20220928-DEL0662022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022

Publication : 04/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Vingt Huit Septembre à 19 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY
Gérard, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK,
Mmes CARNEZAT, TURBEAUX-JULIEN,
M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU
Adjoint (e) s au Maire,**

**M. ROLLION, Mmes FOLY, TINSEAU, MM. FOURNEL,
ABRAHAM, BONCENS, Mmes FARNAULT, MOLINA-AUBERT,
BONNARD, SAJET, MM. SALL, PATRIGEON, Mme PENIN,
MM RAISONNIER, DESPLANCHES, Mme FOUBET,
MM DAUNAY, BEAULIER, GABORET, Mme PLICHON
Conseiller (e) s Municipaux,**

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

M. LECLOU	Pouvoir à Mme TURBEAUX-JULIEN
M. LAVIER	Pouvoir à M. ROLLION
M. VOLTEAU	Pouvoir à Mme FOUBET

ABSENT :

Mme HUTSEBAUT

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 28 Septembre 2022

STAT/N°66/2022

OBJET : PROTECTION DES CAPTAGES DE LA CHISE : CESSION D'UNE PARCELLE A L'AME

Monsieur le Maire expose qu'en application d'un arrêté préfectoral du 11 juillet 2014 déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines et les périmètres de protection des forages du champ captant de La Chise, l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing a entrepris, en 2018, la construction d'une usine de traitement des eaux usées, en vue de la restitution des eaux clarifiées dans le Loing.

Cependant, en raison de contraintes techniques importantes, le tracé de la canalisation de rejet doit être modifié. Dans ce cadre, l'Agglomération Montargoise a approuvé l'acquisition de la parcelle appartenant à la Commune d'Amilly cadastrée CI n°0014 d'une surface de 175 m² sise à La Chise.

Le prix d'acquisition serait de 0,55 €/m², soit 97 € (arrondi à l'euro supérieur).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2241-1 relatif à la gestion des biens communaux,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, les articles L 1 et L1212-1 sur la passation des actes,

Sur avis favorable de la commission travaux aménagement du territoire et commande publique du 15 septembre 2022,

APPROUVE la cession par la Commune, au profit de l'Agglomération montargoise et rives du Loing, de la parcelle cadastrée CI n°0014 sise à La Chise, d'une surface de 175 m², pour un montant de 0,55 €/m², soit 97 euros (arrondi à l'euro supérieur).

PRECISE que la recette sera imputée au budget de la commune.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les actes ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE le jour, mois et an que dessus.